

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 51 (1959)
Heft: 4

Artikel: La position et les tâches de l'attaché social : exposé
Autor: Burckhardt, Lukas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385093>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La position et les tâches de l'attaché social

Par *Lukas Burckhardt*

On trouvera ci-dessous le texte, quelque peu résumé, de l'exposé que M. Lukas Burckhardt, attaché social à Washington, a présenté en avril 1958 devant la conférence des consuls de Suisse aux Etats-Unis. M. Burckhardt situe excellemment la position et les tâches des attachés sociaux, qui jouent aujourd'hui un rôle très important dans notre représentation à l'étranger.

I

L'attaché social – aujourd'hui le conseiller social – est un *spécialiste des questions de politique sociale*. La notion anglaise de « Labor Counselor » est moins large, mais plus précise: « Labor » ayant pris l'acception de mouvement ouvrier organisé, « Labor Counselor » est en particulier un expert des problèmes syndicaux.

Le titre d'attaché indique qu'en règle générale l'attaché social, comme l'attaché militaire, n'appartient pas à la carrière diplomatique. Il a acquis antérieurement à sa nomination ses connaissances et son expérience en matière sociale et syndicale. Il doit en faire bénéficier le service diplomatique. La décision du Département politique d'élever l'attaché social au rang de conseiller montre que le rôle que ce dernier est appelé à jouer est apprécié à sa juste valeur.

II

Toute innovation porte la marque de son temps. La grande crise économique des années trente et la seconde guerre mondiale sont à l'origine de l'institution de la fonction d'attaché social. Aux Etats-Unis comme en Suisse, ces événements ont mis les syndicats face à leurs responsabilités.

En 1937, la signature de la convention dite de la paix du travail dans l'industrie suisse des machines et métaux a ouvert une ère de paix sociale dont le maintien était garanti par des associations puissantes et conscientes de leurs responsabilités.

En 1937 également, la Cour suprême des Etats-Unis homologuait le « National Labors Relations Act ». Depuis ce moment, la loi interdit aux employeurs de fixer unilatéralement les conditions de travail sans les examiner au préalable avec l'organisation syndicale qui représente la majorité du personnel de l'entreprise. De 1937 à aujourd'hui, les effectifs des syndicats américains sont passés de 4 à 18 millions de membres. On sait que les conventions collectives conclues dans l'industrie automobile exercent une forte influence sur le cours de la politique sociale.

Aux Etats-Unis, les universités, qui groupent les meilleures têtes de tous les milieux, s'emploient de la manière la plus attentive à

suivre et à préparer l'évolution. A la différence des hautes écoles européennes, les universités américaines sont animées d'un esprit missionnaire. La science n'est pas seulement recherche pure; elle est au service de l'homme, qu'elle doit aider à surmonter les difficultés nouvelles que suscite l'évolution. En particulier, dans les diverses régions du pays, des centres spéciaux étudient tout particulièrement les relations du travail ou relations industrielles, qui font aujourd'hui l'objet d'une littérature considérable, caractérisée par un gros effort d'objectivité, si bien que son étude pourrait contribuer à la connaissance de nos propres problèmes.

En raison même de la petitesse d'un pays où nous vivons « les uns sur les autres », où chacun connaît chacun, où personne n'est anonyme, nous ne pouvons pas exprimer les choses aussi ouvertement, avec la même brutale franchise que les Américains. Mais cette réserve doit être payée son prix. Chez nous, nombre des progrès sociaux réalisés d'un commun accord par les associations de travailleurs et d'employeurs d'une profession demeurent inconnus dans le secteur voisin – et à plus forte raison à l'étranger. Certes, cette discrétion traduit une saine aversion à l'égard de toute publicité tapageuse; mais elle reflète aussi une propension fâcheuse à l'isolement et au cloisonnement, à mettre la lumière sous le boisseau. Ce comportement est d'autant plus regrettable que les relations du travail ne concernent pas seulement les intéressés directs; leur aménagement a de nettes incidences sur la capacité de résistance de la démocratie. En conséquence, les expériences faites devraient être largement diffusées, portées à la connaissance de la collectivité. Si les Américains ne sont pas en avance sur nous en matière de relations du travail, ils sont en avance dans le domaine de l'information.

III

Les attachés sociaux doivent contribuer à cet échange d'expériences et d'informations. En 1942, Ernest Bevin, alors ministre du travail, a nommé le premier attaché social britannique à Washington; il a désigné l'un de ses collaborateurs. Notons qu'en 1926 déjà le Mexique avait envoyé un attaché social à Washington. Il va sans dire que l'initiative britannique revêtait une tout autre importance. Elle visait, par un resserrement des contacts dans le domaine de la politique sociale et des relations entre les syndicats des deux pays, à intensifier l'effort de guerre. Mon collègue britannique est un spécialiste des relations industrielles; ses études lui ont valu une réputation justifiée. On peut en dire autant de son collaborateur immédiat. Tous deux viennent du Ministère du travail, dont ils dépendent directement et où ils retourneront probablement dans quelques années. Parmi les services sociaux des ambassades étrangères à Washington, celui de la représentation britannique est probable-

ment le mieux organisé. L'activité déployée par l'attaché social britannique peut être comparée, pour autant qu'une comparaison soit possible, avec celle d'un fonctionnaire supérieur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail ou d'une grande administration cantonale.

Le premier attaché social américain a été nommé en 1943. Ces fonctionnaires sont aujourd'hui au nombre de quarante-quatre, dont trente-six sont rattachés aux ambassades et légations à l'étranger. Huit sont à Washington, où ils assistent le Département du travail et le Département d'Etat (Ministère des affaires étrangères) de leurs conseils ou exercent des fonctions de contrôle. Quatorze attachés sociaux viennent du mouvement syndical; ils ont donc une expérience directe de l'action syndicale (on sait qu'aux Etats-Unis les conflits entre syndicats et associations patronales se déroulent dans un « climat » plus brutal que chez nous). Les autres attachés sont des fonctionnaires, du Département du travail pour la plupart. De même que l'administration américaine fait appel à des professeurs d'université et à des hommes d'affaires, elle s'assure le concours de militants syndicaux. L'intégration de ces « outsiders » dans le service diplomatique n'est pas toujours facile, mais elle a pour effet d'élargir considérablement les horizons de la diplomatie américaine. Si l'on songe au rôle prépondérant joué aujourd'hui par les Etats-Unis, on conviendra que c'est nécessaire. En septembre 1953, le ministre du travail, Martin-P. Durkins, ancien ouvrier ferblantier (qui a quitté peu après l'administration pour devenir président de la Fédération des ferblantiers) a donné dans le *Foreign Service Journal* une définition du rôle de l'attaché social qui est encore valable aujourd'hui:

L'institution de l'attaché social est une conséquence naturelle de l'évolution du mouvement ouvrier, il est devenu une puissance économique et sociale dans la plupart des régions du monde et, aux Etats-Unis, un instrument essentiel d'une politique extérieure dynamique et efficace. Pour les Etats-Unis, il importe de gagner le mouvement ouvrier du monde entier à sa cause, c'est-à-dire à la cause de la liberté. A cet effet, des contacts directs avec les syndicats de l'étranger sont indispensables. C'est aux attachés sociaux qu'il appartient de les développer. C'est dire que des hommes qui ont l'expérience de l'activité syndicale sont particulièrement désignés pour exercer ces fonctions. Leurs relations personnelles avec les dirigeants du mouvement syndical leur permettent dans les divers pays d'établir avec des personnes ou des organismes dont l'influence est déterminante des contacts qui ne pourraient pas être noués aussi facilement sans leur intermédiaire. Les Etats-Unis étant le pays qui fournit l'apport le plus élevé à l'assistance technique accordée aux pays encore économiquement sous-développés, la collaboration de leur attaché social, dans un pays tel que l'Inde par exemple, à l'étude des aspects sociaux de cette assistance technique est extrêmement précieuse. Des informations de source directe sur les conditions de travail à l'étranger sont nécessaires

en liaison avec les négociations commerciales, ou avec les commandes que l'administration envisage de passer à des entreprises étrangères; ces informations sont également utiles aux exportateurs américains ou aux sociétés qui ouvrent des succursales outre-mer. De manière générale, il importe d'être bien renseigné sur la réalité sociale à l'étranger. Inversement, les syndicats étrangers ont intérêt à connaître mieux le mouvement syndical américain, son activité, ses méthodes. De surcroît, les attachés sociaux assistent de leur expérience les délégations gouvernementales américaines aux conférences internationales du travail. Ils collaborent également avec les Internationales syndicales non communistes (C. I. S. L., S. P. I.). Bien qu'il ait qualité de fonctionnaire, l'attaché social demeure lié au mouvement syndical...

Il est évident que les attaches de l'attaché social américain avec le syndicalisme peuvent le placer dans des situations difficiles; il peut y avoir opposition entre les exigences de sa fonction et sa fidélité au mouvement syndical. Certains critiques mettent très nettement l'accent sur ces risques. Mais ce dualisme peut être aussi générateur d'une synthèse créatrice, profitable non seulement à la nation tout entière, mais aussi – lorsqu'il s'agit de l'aide aux pays sous-développés – au monde libre. Toute politique conçue et pratiquée sans contacts avec le mouvement syndical serait tôt ou tard condamnée à l'échec.

IV

En 1946, le Conseil fédéral a décidé d'adjoindre aux légations (aujourd'hui ambassades) à Paris, Londres et Washington des spécialistes des questions sociales en qualité d'attachés sociaux. Ils sont assimilés au personnel diplomatique et assujettis à l'autorité du chef de mission; ils sont cependant tenus d'informer régulièrement l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail de leur activité; leurs rapports sont portés à la connaissance des autorités et organisations intéressées, avant tout des associations centrales patronales et syndicales.

En 1947, le Département politique fédéral a élaboré des instructions à l'intention des attachés sociaux. Ils sont tenus d'étudier de manière aussi approfondie que possible la législation, la politique et les conditions sociales du pays où ils résident et d'adresser régulièrement des rapports à Berne. L'attaché social doit prendre ses informations non seulement auprès des services gouvernementaux, mais aussi des associations patronales et syndicales, des personnalités marquantes de la vie politique et économique, de la presse et de la science. Il doit aussi défendre les intérêts des ressortissants suisses qui exercent une activité économique; il doit favoriser, entre le pays où il réside et la Suisse, l'échange de personnes désireuses de faire un stage à l'étranger pour perfectionner leur formation professionnelle.

Mon prédécesseur, E.-F. Rimensberger, grâce à sa longue activité dans le mouvement syndical international et à l'Union syndicale, grâce à son entregent, à son intelligence et à son intuition, était tout particulièrement désigné pour remplir ces fonctions. Homme intègre, esprit indépendant, il a laissé un excellent souvenir chez tous les Américains de ma connaissance qui s'intéressent au mouvement syndical et aux problèmes sociaux. On peut en dire autant des nombreux Suisses qu'il accueillait généreusement chez lui. Lorsque, au cours de l'hiver 1953/1954, une invitation du Département d'État m'a permis d'étudier en toute indépendance pendant quatre mois les relations entre les associations syndicales et patronales aux États-Unis, j'ai largement bénéficié de l'assistance de Rimensberger. Tandis qu'il m'initiait avec tact et intelligence aux particularités du mouvement syndical américain et qu'il nouait les contacts que je souhaitais avec les collaborateurs scientifiques les plus qualifiés des associations professionnelles, nous ne doutions ni l'un ni l'autre qu'il me préparait à mon activité d'aujourd'hui.

L'une des plus fructueuses initiatives de Rimensberger est sans conteste la création d'un « Luncheon Club » des attachés sociaux de Washington, que j'ai aujourd'hui l'honneur de présider en ma qualité de neutre. Un dîner auquel assistent des personnalités américaines de premier plan les réunit chaque mois. Les fonctionnaires supérieurs du Département du travail, les leaders de l'A.F.L./C.I.O., des hommes politiques, des personnalités du monde ecclésiastique ouvertes aux problèmes du travail se mettent aimablement à notre disposition. Sans le capital de confiance accumulé par Rimensberger, cette institution n'aurait probablement pas le même rayonnement. L'attaché social suisse jouit de la confiance particulière de ses collègues d'Égypte et d'Indonésie, ce qui leur permet d'entretenir les contacts les meilleurs avec les attachés sociaux de Grande-Bretagne, de France et même d'Israël. J'apprécie chaque jour l'incalculable avantage que constitue notre neutralité absolue, un bien auquel nous ne devons renoncer sous aucun prétexte.

Avant de quitter la Suisse, l'été dernier, j'ai fait une visite aux dirigeants des associations centrales patronales et ouvrières. Les désirs et les vœux qu'ils ont formulés sont pour moi des instructions. Ce qu'ils veulent avant tout, c'est obtenir des informations véridiques sur le comportement effectif des employeurs et des syndicats américains. Certes, leurs publications sont connues en Suisse; mais comme elles sont destinées au grand public et qu'elles sont en partie des instruments de combat, leurs textes sont parfois conçus d'avantage en vue de voiler que d'exposer la réalité.

Le président de l'Union syndicale suisse étant alors en même temps président de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers, des contacts personnels dont j'ai bénéficiés avaient été noués avec les dirigeants des associations – qui groupent des millions de travail-

leurs – des métallurgistes et travailleurs de l'industrie automobile. Ces relations se sont développées par l'intermédiaire de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux, dont le secrétaire général est M. A. Graedel, conseiller national et secrétaire central de la F. O. M. H. Cette dernière a toujours occupé, grâce à la confiance que sa politique inspire, une position de premier plan et exercé une grande influence au sein du secrétariat de l'Internationale des métaux.

Il s'agit de déceler dans quelle mesure le mouvement syndical américain, sa structure, son activité comportent des enseignements pour la Suisse. Ce n'est pas toujours facile, les conditions économiques et sociales des deux pays étant très différentes à maints égards. Si nombre des conquêtes sociales suisses paraissent moins importantes qu'elles ne le sont réellement, si elles frappent moins qu'elles ne devraient frapper, c'est parce que nous n'aimons guère la publicité – moins peut-être par modestie que par prudence. Cet «understatement» peut nous être préjudiciable sur le plan international. En effet, si nous insistions davantage sur le fait que le statut social du travailleur suisse est équitable et que les syndicats assurent efficacement sa défense, cette propagande serait certainement profitable à l'écoulement de nos produits aux États-Unis, où des politiciens à courte vue, qui combattent toute politique commerciale libérale, affirment qu'à l'étranger tous les travailleurs sont exploités, que la concurrence livre à des prix de dumping, ce qui revient à dire que la liberté des importations est un coup porté à la justice sociale. Inversement, nombre de solutions préconisées par le mouvement syndical américain et par les milieux scientifiques sympathiques à sa cause, solutions que les Européens croient réalisées, n'en sont encore qu'au stade du programme; en raison même de l'instabilité et de la mobilité qui caractérisent encore la société américaine, maints des principes et des solutions affirmés par le mouvement syndical américain sont encore loin d'être acquis comme c'est par exemple le cas du principe de la paix du travail dans l'industrie suisse des machines et métaux, où cette paix est devenue chose si naturelle que l'on ne juge pas nécessaire d'en faire grand état. Mais il n'en reste pas moins que nous pouvons beaucoup apprendre du syndicalisme américain. Son empirisme, son absence totale de préjugés le mettent plus qu'aucun autre en mesure de prévoir et d'aborder à longue échéance les nouveaux problèmes sociaux. Les collaborateurs scientifiques de l'A. F. L./C. I. O. et de la Fédération des travailleurs de l'automobile étudient les diverses répercussions sociales de l'automation et des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, dont les applications n'ont d'ailleurs nulle part été poussées plus loin. Nous avons donc une occasion unique de les étudier dans l'intérêt le mieux compris de notre pays.

La Fédération suisse des syndicats chrétiens et l'Association suisse

des ouvriers et employés évangéliques s'intéressent aux relations entre les confessions et le mouvement syndical américain. Toutes les Eglises étant séparées de l'Etat et la religion étant considérée non pas comme un soutien du pouvoir, mais comme l'expression la plus élevée de la communauté humaine, les rapports entre la religion et le mouvement ouvrier posent beaucoup moins de problèmes que chez nous. Chaque congrès syndical est ouvert par une prière prononcée par un ecclésiastique et certaines personnalités du monde religieux, telles que M^{gr} Georges-G. Higgins, directeur du Département social du « National Catholic Welfare », qui jouit d'un grand prestige dans les milieux syndicaux. Cet arrière-plan religieux ne laisse pas d'expliquer en partie le succès remporté par les syndicats dans la lutte qu'ils ont engagée contre les éléments corrompus, en particulier contre les organes dirigeants du puissant syndicat des « teamsters » (chauffeurs de camions); on sait que cette fédération a été exclue. Personnellement, et non pas seulement parce que j'appartiens à une famille qui a fourni de nombreux pasteurs, je n'hésite pas à déclarer que les Eglises et le mouvement ouvrier suisse pourraient tirer certains enseignements de l'exemple américain, tant il est vrai que, sans l'union de toutes les forces constructives, les associations d'employeurs et de travailleurs attachés au principe de la société libre ne pourront pas élever des digues assez solides pour contenir les menaces de chaos.

Les associations d'employés et de techniciens disposent d'excellents offices de placement qui visent à promouvoir les stages à l'étranger de jeunes gens soucieux d'élargir leur horizon et de perfectionner leur formation professionnelle. Ces stages sont conformes à une vieille tradition suisse, que la seconde guerre mondiale a interrompue, mais que nous devons à tout prix rétablir si nous voulons éviter que notre pays ne soit condamné à l'isolement et à la stagnation.

Quant aux associations patronales suisses, elles désirent connaître exactement les positions adoptées par les groupements américains en face des divers problèmes, par exemple en ce qui concerne la collaboration des Etats-Unis au sein de l'O. I. T. Les associations patronales américaines devant tenir compte, pour ne pas les perdre, des petits entrepreneurs qui leur sont affiliés, leurs réactions face aux innovations d'ordre social sont souvent moins positives que les réactions personnelles de puissants employeurs. C'est du moins l'avis d'excellents connaisseurs de la situation. Ces différences apparaissent d'ailleurs nettement lors des débats organisés par les universités, débats où des représentants des travailleurs et des employeurs s'expriment en toute liberté.

Les entrepreneurs américains d'origine suisse (dans l'industrie chimique par exemple), qui considèrent les choses sans passion, sont aussi une excellente pierre de touche. Ils considèrent le mou-

vement syndical américain avec objectivité et sans idées préconçues, comme une réalité à laquelle on ne peut rien changer et avec laquelle il faut compter. L'attaché social espère qu'à son tour ses relations avec les dirigeants syndicaux lui permettront de contribuer à l'information de ces employeurs américains d'origine suisse.

Parmi les Suisses qui vivent aux Etats-Unis, ce sont avant tout les étudiants et ceux qui font un stage pour perfectionner leur formation professionnelle (dans le cadre des programmes d'échange de main-d'œuvre) qui ont besoin de l'assistance de l'attaché social. La diversité des institutions privées et officielles qui s'occupent de ces échanges est telle que personne, pas même les Américains, n'en a une vue complète; c'est une hypothèque. C'est dire que seule l'assistance individuelle entre en ligne de compte. Quoi qu'il en soit, tout étudiant, agriculteur, technicien, commerçant ou ouvrier qui s'annonce à l'ambassade ou dont nous avons connaissance peut avoir l'assurance que nous l'aiderons dans la mesure de nos moyens.

Parmi les consulats suisses aux Etats-Unis, j'ai visité jusqu'à maintenant le consulat général à New-York; il a souhaité que je fasse tout ce qui est possible pour promouvoir l'institution du « Industrial Trainee Visa », qui donne droit à un permis de travail temporaire aux fins de perfectionnement professionnel dans une entreprise américaine. La difficulté consiste à trouver des entreprises américaines disposées à engager cette main-d'œuvre. Si l'on fait exception d'institutions telles que l'International Road Educational Foundation, qui s'occupe des ingénieurs du génie civil et des techniciens spécialisés dans la construction de routes, on se heurte à des difficultés. Il est certain que les consulats, grâce à leurs relations locales, seraient en mesure de nous aider.

Les Etats-Unis ont organisé à l'échelle mondiale les échanges à des fins d'éducation. Je rencontre constamment des jeunes gens de tous les pays – de régions sous-développées avant tout – venus pour se former en vue du travail social auquel ils ont l'intention de se vouer. Je pense toujours à ce qu'ils pourraient apprendre en Suisse, où nos petites entreprises artisanales et agricoles, nos coopératives de tous genres offrent un champ d'observation bien plus intéressant que les immenses entreprises industrielles américaines. Je suis alors heureux de penser aux initiatives prises par l'Œuvre suisse d'aide aux pays extra-européens qui, avec les moyens limités fournis par les cotisations de ses membres, envoie des fromagers et d'autres spécialistes au Népal, où, en collaboration avec d'autres experts suisses de l'ONU, ils mettent sur pied des laiteries et des fromageries-pilotes. Certes, les Etats-Unis ont fait de grandes choses dans le domaine de l'assistance technique; ils ont rassemblé de précieuses expériences; ce qui leur manque toutefois, ce sont des ouvriers et des artisans comme les nôtres, au bénéfice d'une formation complète, capables d'obtenir d'étonnants résultats avec les moyens les plus modestes.

Cette main-d'œuvre permettrait à la Suisse de combler certaines des lacunes de l'aide aux pays économiquement sous-développés, ce qui contribuerait à accroître notre rayonnement.

V

Les consulats exercent leur activité dans les centres de la vie économique et sociale, tandis que Washington, qui n'a pas d'industrie, est avant tout un centre administratif. L'étonnante facilité avec laquelle on peut se procurer les informations dont on a besoin a pour contrepartie l'insuffisance des contacts directs. Même nombreux, des déplacements dans les diverses régions du pays ne parviennent pas à combler cette lacune. C'est pourquoi l'attaché social s'efforce d'établir des relations aussi étroites que possible avec les consuls et les personnalités d'origine suisse qui participent à la vie économique et sociale des divers districts consulaires.

Situation de la main-d'œuvre dans l'Europe occidentale

Nous reproduisons ci-après la partie générale du rapport annuel du Comité de la main-d'œuvre de l'O. E. C. E. sur la situation du marché de l'emploi dans les différents Etats membres de cette grande institution internationale.

Cette importante étude a non seulement le mérite de faire le point en ce qui concerne le chômage, la durée du travail et la mise en pratique du beau programme de l'échange de main-d'œuvre, mais il signale judicieusement au paragraphe 7 que le nombre des salariés travaillant dans l'agriculture a continué à baisser en 1957 dans tous les pays.

D'aucuns en déduiront peut-être précipitamment que la situation de l'agriculture se détériore.

Ce n'est pas forcément le cas.

Si le secteur primaire se rétrécit comme la peau de chagrin, cela provient surtout du progrès de la rationalisation et de la mécanisation toujours plus répandue également dans l'agriculture, qui conduisent naturellement à une productivité accrue, c'est-à-dire aussi à un meilleur rendement. Ce qui est souhaitable.

Il est vrai que dans la période de surexpansion l'attrait de meilleures conditions de travail dans l'industrie a rendu plus difficile le recrutement de main-d'œuvre qualifiée dans l'agriculture. Si tel n'eût pas été le cas, l'accroissement de la productivité aurait sans doute été plus sensible encore. Le tassement conjoncturel qui se manifeste va conduire probablement à une certaine normalisation de la situation. La tâche des syndicats sera de veiller à ce que cette normalisation ne se transforme pas en un essai périlleux des pos-